



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Unité départementale d'Eure-et-Loir
Affaire 230414 suivie par Pascal BELBER
Tél : 02 37 20 50 50

Mél : ud28.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr
vérifié par : Thibault TILMANT

Chartres, le 29/03/23

à

Mairie de Villemeux
accueil@villemeux.fr

Objet : PLU de la commune de Villemeux sur Eure

Ref : URBA23019

Copie : DREAL – SRCT, DREAL-SEBRINAL

Suite à votre demande citée en objet, vous trouverez ci-dessous la contribution de l'unité départementale d'Eure et Loir de la DREAL Centre-Val de Loire. Cette contribution concerne les enjeux relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les Sites et Sols Pollués et les Plans de Prévention des Risques Technologiques.

A. ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) :

Le Ministère de l'environnement met à disposition du public, une base de données <https://www.georisques.gouv.fr/dossiers/installations> permettant de rechercher les installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement en activité ou ayant cessé de fonctionner selon des critères géographiques, le type d'activité ou un régime particulier (SEVESO, IPPC/IED ...).

Pour ce qui concerne les installations classées des secteurs agricole et agroalimentaire de transformation de produits d'animaux, l'inspection des installations classées est assurée par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations (DDETSPP) d'Eure-et-Loir, Service Environnement et Nature.

Pour les installations relevant du Ministère de la défense, y compris les installations civiles installées dans des terrains clos du domaine militaire, l'inspection des installations classées, le contrôle des déchets et le suivi des sites et sols pollués sont assurés par le Contrôle général des armées.

La tenue du registre des installations classées civiles relevant du régime de la déclaration et la conservation des dossiers sont assurées par le Bureau des procédures environnementales (BPE) de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Aucun porter à connaissance au titre des risques technologiques n'a été identifié sur la commune.

B - SSP (Sites et Sols Pollués)

Les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif sont recensés sur le site INFOSOLS au lien suivant : <https://monaiot.developpement-durable.gouv.fr/page/guides-infosols>

Le site CASIAS dresse quant à lui l'inventaire historique des sites industriels et des activités de services. Cette base de données permet de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. L'inscription d'un site dans la banque de données CASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. Le site CASIAS est disponible au lien suivant : <https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/inventaire-historique-de-sitesindustriels-et-activites-de-service>

Aucun arrêté préfectoral de servitude d'utilité publique pris au titre des sites et sols pollués en lien avec les ICPE n'a été identifié sur la commune.

C - PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

Il n'y a pas de plan de prévention des risques technologiques sur la commune.

Pour le Directeur,
La Chef de l'Unité Départementale d'Eure-et-Loir,